

HELIOPSOL

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE BOURBERAIN (COTE-D'OR)

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU TERRAIN ET PRESENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION



Mai 2025

Contexte.....	3
I/ Le terrain.....	4
Localisation	4
A l'échelle de la parcelle	5
Historique du terrain et usage	5
Urbanisme	8
Environnement naturel.....	9
Zonages réglementaires de biodiversité.....	9
A l'échelle du site d'implantation	10
Paysage et patrimoine	11
II/ Le projet d'implantation.....	11
Configuration technique	12
Raccordement	13
Prise en compte de l'environnement.....	14
III/ Conclusion.....	15

Contexte

Au travers de leur société commune HELIOPSOL, la Société d'Economie Mixte Côte-d'Or énergies et la société EH2 développent, construisent et exploitent des centrales photovoltaïques au sol dans les départements de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or. La société s'appuie sur EGREGA, son assistant à maîtrise d'ouvrage.

HELIOPSOL porte ainsi plusieurs projets de centrales photovoltaïques au sol, s'implantant sur des terrains dégradés de 8 000 à 10 000 m², susceptibles d'accueillir jusqu'à 1 MWc. Dans cette plage de puissance, le Code de l'Environnement prévoit que les installations fassent l'objet d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

La présente note a pour objectif de présenter :

- L'environnement du terrain d'implantation,
- Les choix retenus dans la conception de l'installation,
- Les incidences environnementales et les éventuelles mesures mises en place pour en éviter ou réduire les effets.

Cette note est jointe à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

La présente demande de cas par cas est réalisée par EH2, la société HELIOPSOL étant en cours de création.

I/ Le terrain

LOCALISATION

La zone étudiée se situe sur la commune de Bourberain, dans le département de Côte-d'Or, à 30 kilomètres au nord-est de la ville de Dijon.

La zone se trouve sur le périmètre d'une ancienne décharge communale, au nord du centre bourg de la commune de Bourberain.

Le terrain est desservi par une voie carrossable qui mène au site.

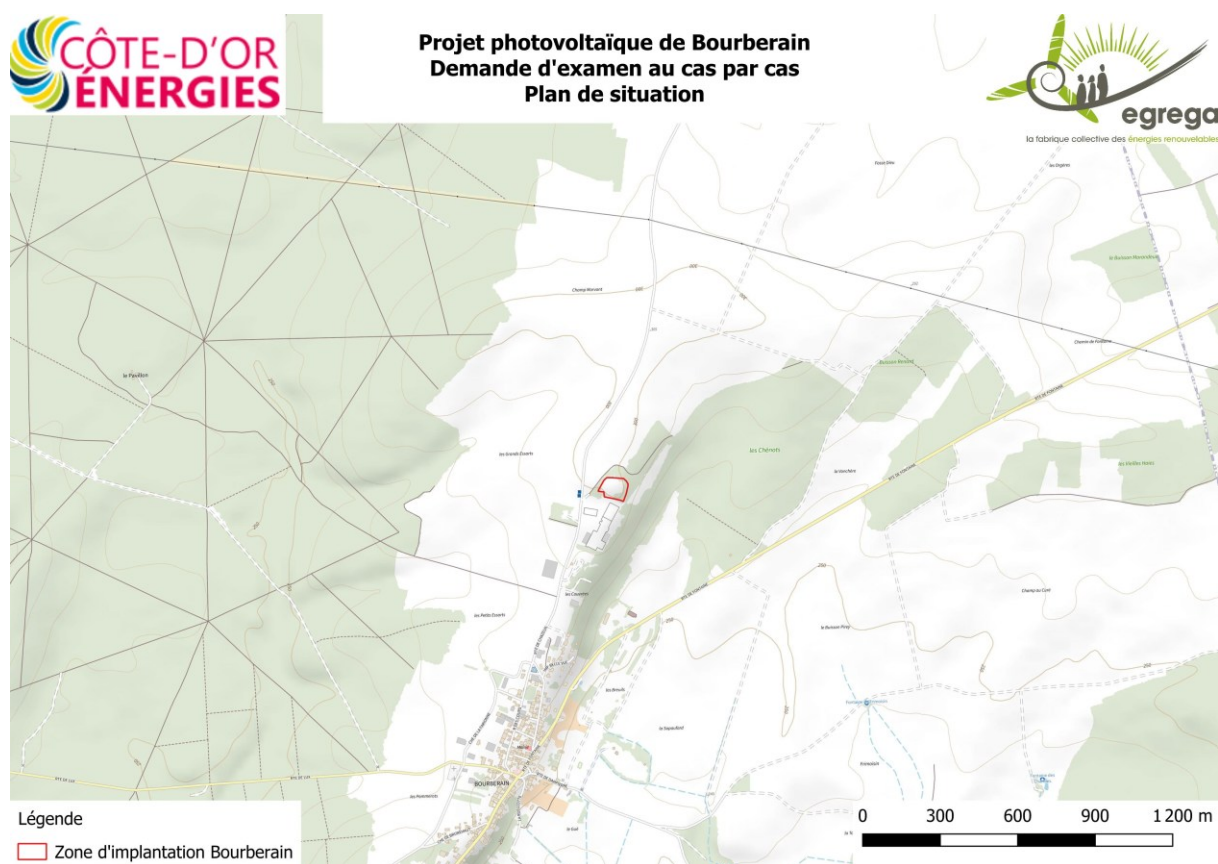


FIGURE 1: LOCALISATION DU PROJET

A L'ECHELLE DE LA PARCELLE

La surface occupée par le projet est d'environ 7 500 m². Le projet s'implante sur les parcelles ZB108 et ZC25, propriétés de la commune, d'une contenance de 2,5 hectares.



FIGURE 2 : LOCALISATION DU PROJET VIS A VIS DES LIMITES CADASTRALES

HISTORIQUE DU TERRAIN ET USAGE

Le site se trouve sur une ancienne décharge communale.

La zone a été utilisée en tant que décharge depuis le début des années 1970 jusqu'aux années 2010. Aucune remise en état ne semble avoir été réalisée.

Aujourd'hui le site est ponctuellement utilisé par la commune pour stocker des matériaux.

Depuis 2022, une antenne Orange a été installée dans le coin sud-ouest du site. Après une consultation de l'exploitant de l'antenne, l'accès doit rester dégagé pour réaliser la maintenance de l'antenne.



FIGURE 3 : VUES HISTORIQUES DU SITE

Au Registre Parcellaire Graphique 2023, une grande partie des parcelles voisines sont déclarées, néanmoins la parcelle étudiée n'a jamais été déclarée. Ce constat est le même sur les années précédentes.

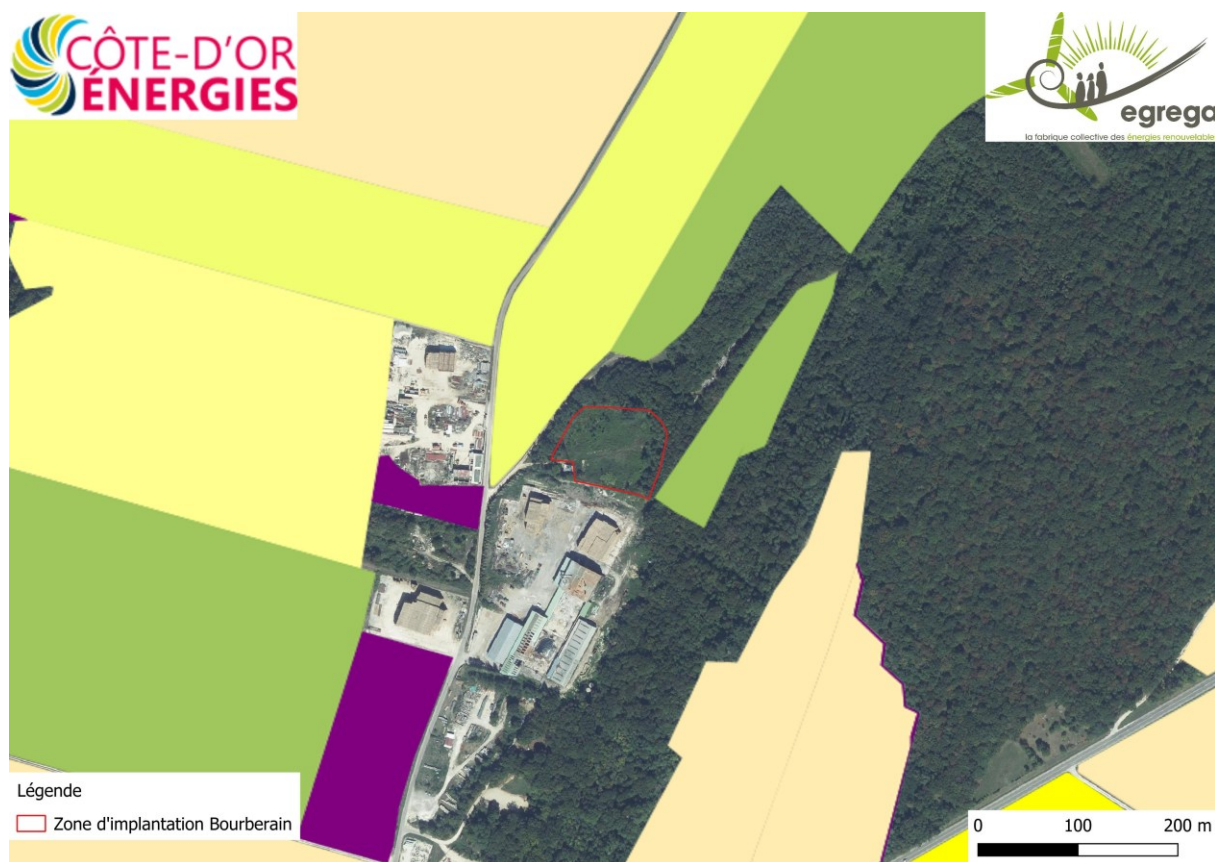


FIGURE 4 : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2023

Le projet mobilise un site de moindre enjeu foncier, dégradé et sans conflit d'usage avec une activité agricole.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol se situe en zone non constructible de la carte communale de Bourberain, approuvée le 18/07/2006. Les dispositions de l'article L.161-4 du code de l'urbanisme autorisent les centrales solaires en tant qu'installations nécessaires à un équipement collectif sur les terrains non constructibles d'une carte communale. A ce titre, le projet photovoltaïque est compatible avec le document en vigueur.

ZONAGES REGLEMENTAIRES DE BIODIVERSITE

Le site ne se trouve dans aucun zonage réglementaire d'inventaire ou de protection de la biodiversité.

A une échelle plus éloignée, la ZNIEFF de type 1 « Forêt de Velours » et la ZNIEFF de type 2 « Forêt de Velours et de Fontaine Française » se situent à 500 mètres du terrain à l'ouest.

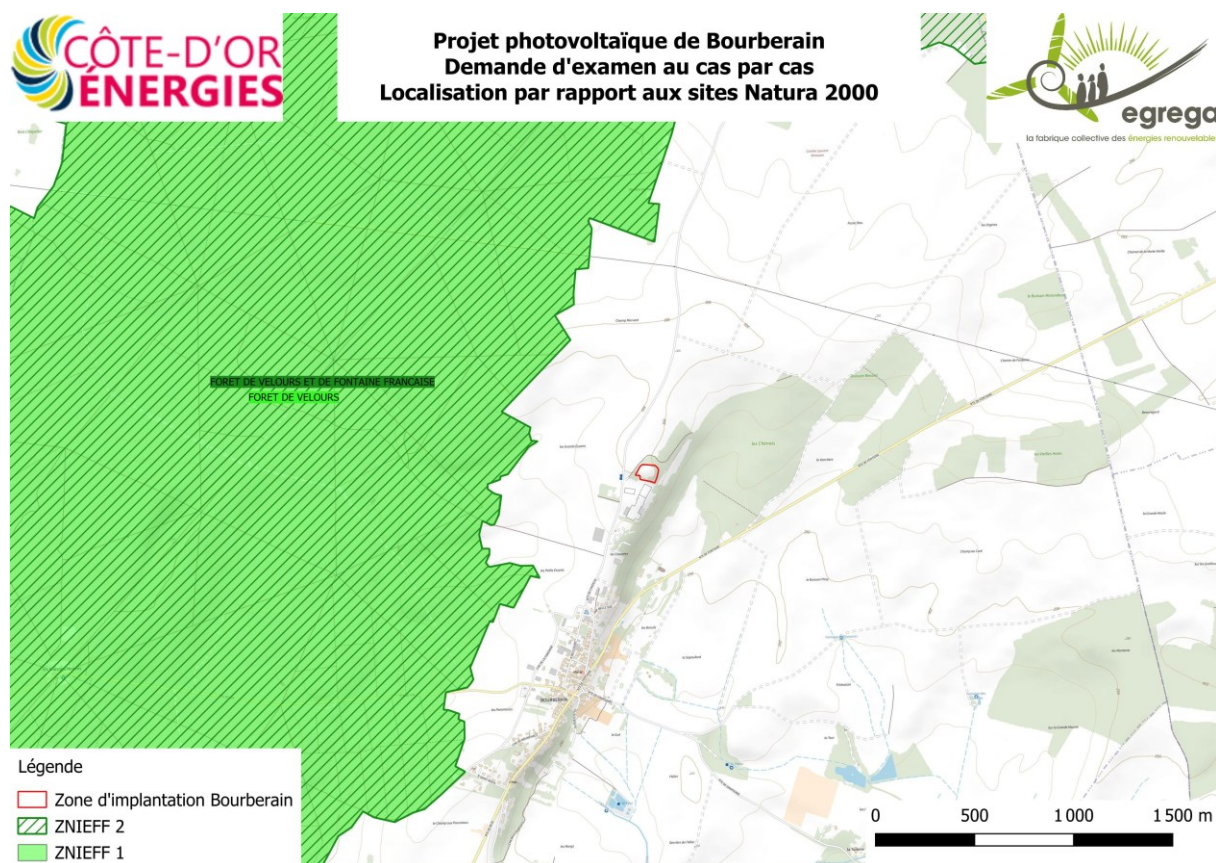


FIGURE 5 4 : LOCALISATION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES

Les deux ZNIEFF à proximité sont notamment reconnues pour leur superficie et leur position au sein de grand ensemble cultivé, ainsi qu'à la présence de grottes naturelles. Le projet ne porte pas atteinte à la superficie de cette forêt et n'est pas sur l'emprise de ce type d'habitat.

L'enjeu vis-à-vis des zonages réglementaires est très faible.

A L'ECHELLE DU SITE D'IMPLANTATION

Le terrain d'implantation présente une topographie plane et une végétation pauvre. Le site étant ponctuellement utilisé la végétation s'est peu développé en son centre.

Le site est néanmoins entouré de boisement périphérique.

L'entretien du couvert herbacé sera préférentiellement effectué par fauche mécanique annuellement.



FIGURE 5 : VUES DU SITE

Le site se trouve à plus de 5 kilomètres du premier monument historique.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le terrain est masqué dans la plupart des directions, les vues sont coupées par la végétation. Les seules vues sur le projet seront depuis le chemin d'accès menant à l'antenne et à la centrale et depuis le site industriel adjacent. Le terrain se situe suffisamment loin du bourg de Bourberain pour avoir des incidences paysagères sur les habitations.

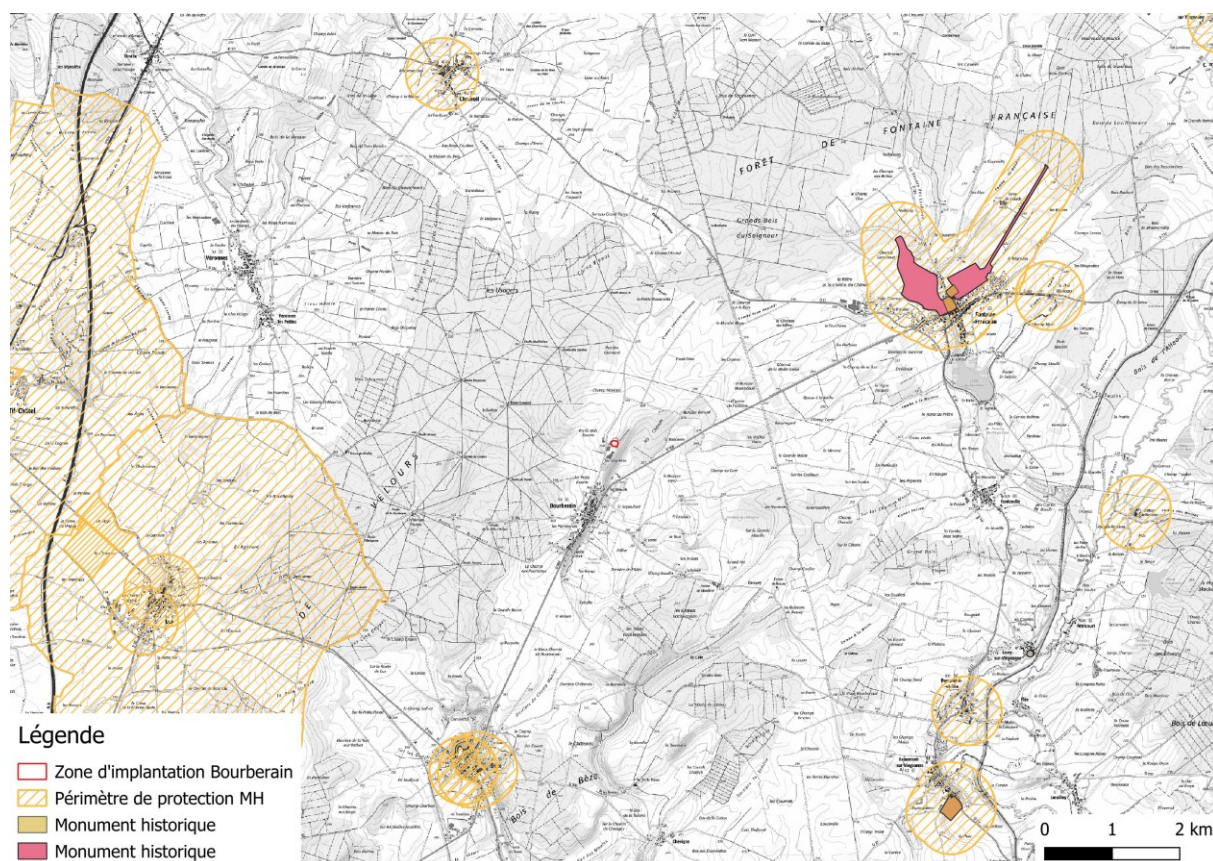


FIGURE 76 : PATRIMOINE A PROXIMITE DU PROJET

II/ Le projet d'implantation

CONFIGURATION TECHNIQUE

L'installation photovoltaïque projetée présente les caractéristiques suivantes :

Surface d'implantation 0,7 hectare

Configuration d'implantation	Fixe, orienté à 15° vers le Sud
	Le diagramme illustre la configuration technique de l'installation. Il montre un terrain naturel (ligne bleue horizontale) sur lequel sont installés des panneaux photovoltaïques (lignes bleues inclinées). L'inclinaison des panneaux est de 15°. Les dimensions indiquées sont : une largeur de 6,9 m et 3,2 m pour les sections de panneaux ; une hauteur de 2,9 m pour le premier support ; une distance de 10,1 m entre les supports ; une hauteur de 1,1 m pour le second support ; et une longueur de 3 x 2,38 m = 7,14 m pour une section de panneaux. Un angle limite d'ombrage de 30° est également indiqué.
Nombres de panneaux	1 593 Sur 16 tables 3V27 (3 lignes de 27 modules) et 11 tables 3V9 (3 lignes de 9 modules).
Surface des panneaux	4 000 m ²
Puissance unitaire	625 Wc
Puissance totale	0,99 MWc
Nombre de poste	1
Nombre de pieux	376 pieux de 0,01m ² , soit 3,76 m ² de pieux
Pistes de desserte	Bande roulante de 4 mètres en graves concassées Aires de retournement dans les voies en impasse Linéaire de 120 mètres
Clôture et portail	Clôture périphérique en mailles souples sur poteaux métalliques, 2 à 2,5 mètres de hauteur Surélévations ou passages pour la petite faune Portail métallique à l'entrée du site Linéaire de 340 mètres
Production annuelle	1,1 GWh
Durée d'exploitation	30 ans

Le plan d'implantation tient compte des contraintes résultant de l'analyse du site et de la visite de terrain effectuée en février 2025. Le positionnement du projet intègre notamment :

- Les limites cadastrales des parcelles dont la commune de Bourberain est propriétaire. Le projet s'implante exclusivement **sur du foncier public**,
- Les limites topographiques et boisée du site, en lien avec l'activité de décharge du site. Le projet mobilise une **zone dégradée**,
- La présence de la voirie existante. **L'accès à l'installation est immédiat depuis la voirie publique**. Le raccordement électrique externe sera enterré en bord de voirie jusqu'au réseau HTA, à 200 mètres au sud, comme détaillé dans la partie suivante.



FIGURE 7 : IMPLANTATION PREVISIONNELLE

RACCORDEMENT

Le raccordement électrique de la centrale photovoltaïque est prévu en piquage sur le réseau haute tension existant à 200 mètres de la centrale photovoltaïque. Le raccordement sera enterré le long de la voirie existante sur une profondeur pouvant varier entre 50 et 80 cm jusqu'au point de piquage. D'après les outils mis à disposition par ENEDIS, le réseau dispose d'une capacité d'injection de 2.3 MW. L'antenne provient du Poste Source de MARCILLY disposant d'une capacité disponible au titre du S3REN de 20,9 MW, après travaux.

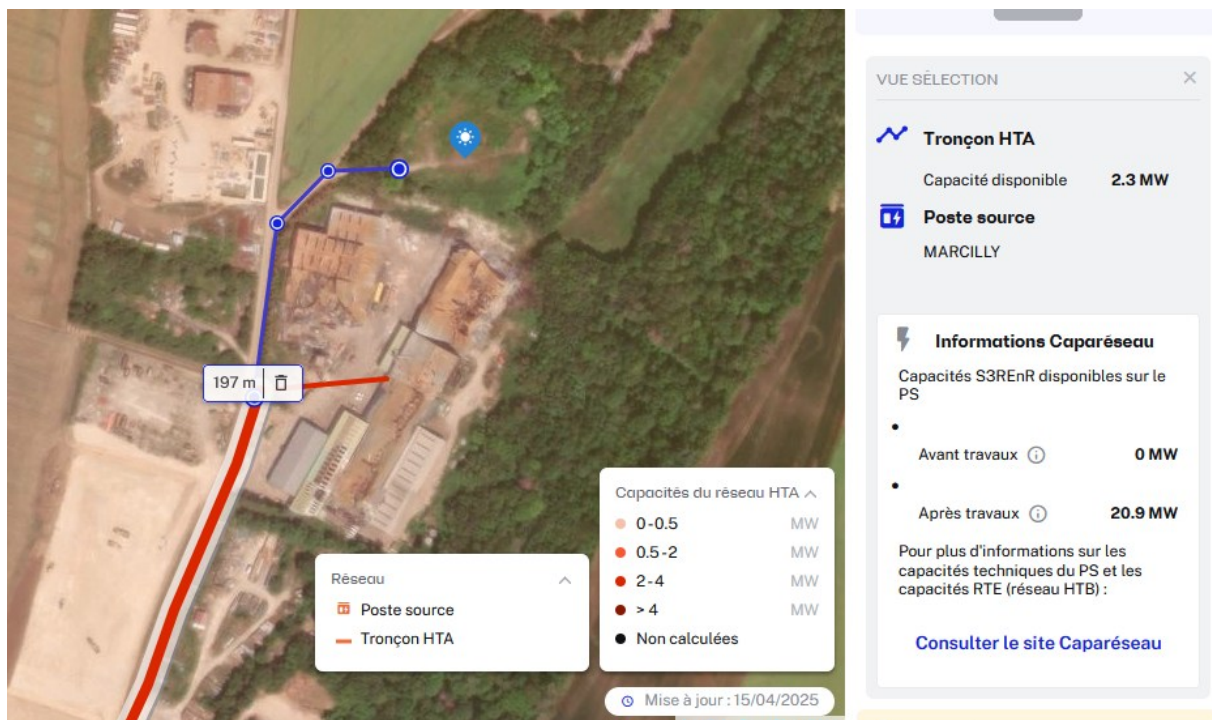


FIGURE 8 : TRACE PREVISIONNEL DU RACCORDEMENT

Il s'agit de la solution technique pressentie. Elle sera confirmée lors de la demande de raccordement qui succédera à la déclaration préalable de travaux.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

La réalisation et l'exploitation du projet intégreront les mesures suivantes :

- Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune susceptible de traverser le parc photovoltaïque,
- Préparation initiale du chantier et travaux courants d'entretien de la végétation réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux (avril à juillet). En cas de risque d'atteinte à la biodiversité, le maître d'ouvrage mandatera un écologue pour confirmer l'absence d'incidence des travaux sur la faune,
- Limitation de l'occupation de l'espace au strict nécessaire pendant la phase chantier afin de préserver les milieux naturels jouxtant la zone de projet,
- Elimination dans les filières de retraitement adaptées de tout déchet retrouvé sur site,
- Le cas échéant, gestion des espèces exotiques envahissantes selon les règles de l'art,
- Choix de matériaux (pistes, structures métalliques) et de couleurs (poste électrique, clôture) adaptés à l'environnement du site,
- Réalisation des travaux du lundi au samedi et en journée. Le calendrier de chantier sera communiqué à la commune et aux riverains en avance,
- Entretien de la végétation par fauche,
- Maintenance préventive et curative de la centrale et mise en place d'un système d'alerte des secours en cas de sinistre.

L'application de ces mesures réduisent encore les incidences potentielles de cette installation sur son environnement. **Les incidences résiduelles sont non significatives.**

III/ Conclusion

Le projet de centrale photovoltaïque de Bourberain mobilise un terrain dégradé ayant accueilli une décharge communale pendant plusieurs décennies. Il s'implante sur une surface inférieure à 1 hectare, présente une puissance installée de 1 MWc et permettra la production annuelle d'environ 1,1 GWh.

Le terrain d'implantation présente peu d'enjeux environnementaux et les mesures proposées viendront encore réduire les incidences potentielles du projet.

L'installation permettra ainsi une production d'énergie d'origine renouvelable pendant une durée de 30 ans, sur un terrain sans conflit d'usage et sans incidence notable sur l'environnement.